



COMMUNE DE TREIGNAC



ARRETE DU MAIRE

Circulation par alternat
Route d'Egletons et Coursou
AT56-2026

Le Maire de Treignac,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu la demande de Borie Tp en date du 5 mai 2026
Considérant qu'il y a lieu d'alterner la circulation route d'Egletons et rue Coursou, à partir du lundi 18 mai 2026 jusqu'à la fin des travaux pour permettre la réparation de 2 réseaux d'eaux pluviales.

ARRETE

Article 1 : La circulation est alternée route d'Egletons et Coursou, à partir du lundi 18 mai 2026 jusqu'à la fin des travaux pour permettre la réparation de 2 réseaux d'eaux pluviales.

Article 2 : Des panneaux matérialisant cette restriction seront mis en place et retirés par le demandeur.

Article 3 : Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Treignac le 6 mai 2026,

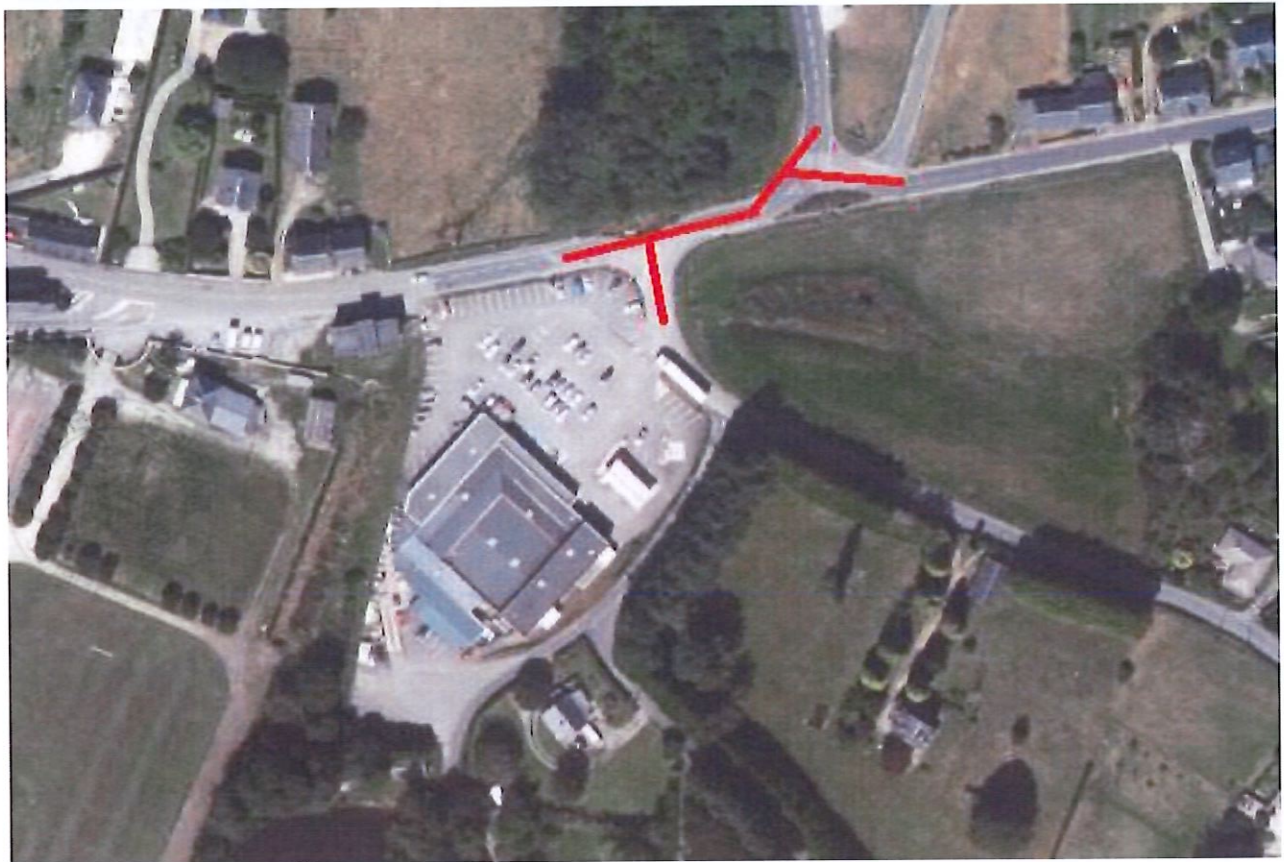
Le Maire, Alexia LEGRAIN



CIRCULATION ALTERNEE

Route d'Egletons et Coursou

A PARTIR DU LUNDI 18 MAI
JUSQU'À LA FIN DES
TRAVAUX



ARRÊTE MUNICIPALE N°AT56 -2026